

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les prévisions budgétaires de l'exercice 2025.

## Rappel du cadre général

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Président de l'EPCI est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Le budget ENERGIES RENOUVELABLES est un Service Public Industriel et Commercial, pour l'activité de production et de distribution d'énergie photovoltaïque assujetti à la TVA.

Il regroupe les toitures photovoltaïques des sites suivants :

- Bâtiment Grand Orb Environnement (La Tour sur Orb)
- Salle Les Combarelles (Pradal)

## Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	50 760.06 €	93 460.06 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	42 700.00 €	0.00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>93 460.06 €</b>	<b>93 460.06 €</b>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	62 960.06 €	20 000.00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	42 960.06 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>62 960.06 €</b>	<b>62 960.06 €</b>
<b>Total du budget</b>		<b>156 420.12 €</b>	<b>156 420.12 €</b>

# Prévisions Budgétaires

## I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **62 960,06 €** en 2025.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la revente d'électricité et à l'excédent de fonctionnement reporté.

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
70	Prestations de services	88 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>88 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	42 960.06 €
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>88 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>62 960.06 €</b>

## II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **62 960,06 €** en 2025.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de gestion courante (maintenance des modules, assurance, frais d'accès au réseau).

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
011	Charges à caractère général	6 000.00 €	0.00 €	10 200.00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 200.00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	80 000.00 €	0.00 €	50 760.06 €
042	Opération ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>88 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>62 960.06 €</b>
D 002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>88 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>62 960.06 €</b>

## III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'établissent à **93 460,06 €** en 2025. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

□ **Les recettes financières** : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le

besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

□ **Les recettes d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement de trésorerie liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	80 000.00 €	0.00 €	50 760.06 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>80 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>50 760.06 €</b>
R 001 Solde d'exécution positif reporté		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Affectation au compte 1068		0.00 €	0.00 €	42 700.00 €
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>80 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>93 460.06 €</b>

## IV. Dépenses de la Section d'Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'établissent à **93 460,06 €** en 2025.

Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité.

On y retrouve :

**Les dépenses d'équipement** : Elles se répartissent au sein de la classe 2 en immobilisations incorporelles (études) et corporelles (installation de panneaux photovoltaïques sur les propriétés de Grand Orb).

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	80 000.00 €	42 700.00 €	83 460.06 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>80 000.00 €</b>	<b>42 700.00 €</b>	<b>93 460.06 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>80 000.00 €</b>	<b>42 700.00 €</b>	<b>93 460.06 €</b>
040	Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>80 000.0 €</b>	<b>42 700.00 €</b>	<b>93 460.06 €</b>